**Zeitschrift:** Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association

suisse des services d'aide et de soins à domicile

**Herausgeber:** Spitex Verband Schweiz

**Band:** - (2017)

Heft: 1

**Artikel:** La nécessité de l'aide et du soutien à domicile

**Autor:** Gumy, Pierre

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-852903

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La nécessité de l'aide et du soutien à domicile

Face à la constante remise en question du financement des prestations d'aide et de soutien à domicile, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) prend position en publiant un document de référence à l'attention des associations cantonales et des organisations de base.



Grâce au soutien au ménage, les clients restent autonomes. Photo: ASSASD

Permettre au client de préserver son autonomie, offrir un retour à domicile dans de bonnes conditions après une hospitalisation, prévenir l'isolement, aider à la réhabilitation ou encore décharger les proches aidants: les services d'aide et de soutien à domicile proposent un large éventail de prestations indispensables si l'on souhaite permettre aux personnes malades ou dépendantes de rester à domicile. Pourtant, le financement de ces prestations subit des pressions constantes au risque de ne plus se voir attribuer la participation financière des collectivités, comme c'est désormais le cas dans le canton de Berne.

Dans son récent document destiné à orienter les associations cantonales et les organisations de base d'aide et de soins à domicile (ASD), l'ASSASD adopte un positionnement clair sur le sujet: «Seule la participation des pouvoirs publics aux frais permet aux personnes bénéficiant de moyens financiers restreints d'avoir accès à l'aide et au soutien à domicile.» En s'appuyant sur une étude du Docteur Matthias Wächter de la haute école de Lucerne, l'association faîtière rappelle l'importance croissante de ces services au vu du vieillissement de la population et de la disponibilité toujours plus réduite des proches aidants.

### Un catalogue de prestations de base

Selon les besoins requis, modelées et adaptées à la situation individuelle, les organisations d'ASD offrent des prestations de soutien à domicile qui rendent possible le maintien du patient chez lui et privilégient de fait les soins ambulatoires, comme le souhaite la stratégie nationale de santé. Les services d'ASD participent de cette manière à la fois à l'autonomie du client et à contenir les coûts de la santé. Pour l'ASSASD, il s'agit désormais de différencier clairement les prestations d'aide et de soutien à domicile de base de celles dites de «confort» afin que la confusion entre les deux n'entraine pas la perte des financements publics pour les services répondant à des besoins requis et essentiels pour l'autonomie du patient.

Dans son document de positionnement et d'orientation, l'ASSASD conseille donc d'élaborer un catalogue de prestations de base (CPB) listant les activités IADL (Instrumental activites of daily living), indispensables pour assurer une gestion autonome du quotidien. Celles-ci comprennent des activités très diverses: la gestion du ménage, l'entretien du linge, le nettoyage, les achats et la préparation des repas mais peuvent aussi inclure les soins portés aux animaux et aux plantes. Pour ces prestations, une personne qualifiée utilisant un instrument standardisé devrait évaluer les besoins requis. Les prestations qui relèvent de l'offre élargie, de leur côté, doivent être présentées et expliquées au client de manière distincte du CPB.

De cette manière, une plus grande transparence est assurée au client comme aux collectivités qui assument une partie du financement grâce à une séparation claire des prestations requises de celles à la demande et selon l'envie du client. En évitant la confusion, l'ASSASD est persuadée que les collectivités comprendront la pertinence du financement de l'offre de base pour l'autonomie du patient et continueront de les prendre en charge afin que chacun puisse y avoir accès. Ce document est disponible sur www.aide-soins-domicile.ch